



COMMUNE DE FONTIVILLIÉ

Du lundi 3 août au vendredi 14 août inclus, la mairie déléguée de Chail sera ouverte uniquement les lundis et jeudis de 9h à 12h et de 14 à 17h (fermeture de la mairie déléguée de Sompt sur cette période).

Du lundi 17 août au vendredi 21 août inclus, les mairies déléguées de Chail et de Sompt seront totalement fermées.

Reprise des horaires habituels à partir du lundi 24 août.

En cas d'urgence, merci de contacter le Maire au 06.62.84.41.80 ou le Maire délégué au 06.85.79.68.04

Pour les week-ends, merci de composer le numéo de téléphone de la mairie 05.49.29.35.11, l'élú de permanence vous répondra.